

Mai 2006

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Vingt-neuvième session

Centre international de conférences, Genève (Suisse), 3 – 7 juillet 2006

ACTIVITÉS DU COMITÉ SPS ET AUTRES ACTIVITÉS PERTINENTES DE L'OMC DEPUIS JANVIER 2005

Rapport du Secrétariat de l'OMC¹

1. Le présent rapport contient un résumé des activités et décisions du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires de l'OMC (le "Comité SPS") et de certains autres organes de l'OMC depuis janvier 2005.² Il expose en particulier les travaux du Comité SPS qui sont pertinents pour la Commission du Codex Alimentarius, à savoir les problèmes commerciaux spécifiques, l'équivalence, la surveillance de l'utilisation des normes internationales, l'assistance technique et le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce. Ce rapport contient aussi des mises à jour sur le règlement des différends et sur les indications géographiques.

2. Le Comité SPS a tenu trois réunions ordinaires en 2005: le 9 et le 10 mars, le 29 et le 30 juin, et le 24 octobre, cette dernière réunion s'étant poursuivie le 1^{er} et le 2 février 2006.³ Le Comité a également tenu sa première réunion de 2006 le 29 et le 30 mars, réunion qui a été suivie par un atelier sur la mise en œuvre de l'Accord SPS le 31 mars.

3. Le Comité est convenu à titre indicatif que les réunions ordinaires se tiendraient du 28 au 30 juin et du 11 au 13 octobre 2006.

4. M. Gregg Young (États-Unis) a présidé le Comité pour la période allant de 2004 à 2006 et a été remplacé par M. Juan Antonio Dorantes Sánchez (Mexique) dès la fin de la réunion de mars 2006.

¹ Le présent rapport a été préparé par le Secrétariat de l'OMC sous sa propre responsabilité et est sans préjudice des positions des Membres de l'OMC ni de leurs droits et obligations dans le cadre de l'OMC.

² Une note d'information couvrant les activités de l'OMC en 2004 et au début de 2005 a été distribuée sous la cote CAC/28 INF 8 pendant la 28^{ème} session de la Commission du Codex Alimentarius.

³ Le rapport de la réunion de mars 2005 figure dans le document G/SPS/R/36, celui de la réunion de juin dans le document G/SPS/R/37/Rev.1 et Corr.1, celui de la réunion d'octobre, qui s'est poursuivie en février, dans le document G/SPS/R/39 et Corr.1, et celui de la réunion de mars 2006 sera distribué sous la cote G/SPS/R/40.

Problèmes commerciaux spécifiques

5. Une grande partie de chaque réunion du Comité SPS est consacrée à l'examen de problèmes commerciaux spécifiques. Tout Membre de l'OMC peut soulever des problèmes particuliers au sujet des prescriptions imposées par un autre Membre de l'OMC en matière d'innocuité des produits alimentaires, de préservation des végétaux et de santé animale. Les problèmes soulevés dans ce contexte sont généralement relatifs à la notification d'une nouvelle mesure ou d'une mesure modifiée, ou sont fondés sur l'expérience des exportateurs. Souvent d'autres pays partagent les mêmes problèmes. Aux réunions du Comité SPS, les Membres s'engagent généralement à échanger des informations et à tenir des consultations bilatérales afin de résoudre le problème identifié.

6. Un résumé des problèmes commerciaux spécifiques soulevés au cours des réunions du Comité SPS est établi chaque année par le Secrétariat de l'OMC.⁴ Au cours des onze années de mise en œuvre de l'Accord SPS, de 1995 à la fin de 2005, 27 pour cent des problèmes commerciaux spécifiques soulevés ont concerné l'innocuité des produits alimentaires. Huit nouveaux problèmes relatifs à cette question ont été examinés aux réunions du Comité SPS de 2005 et de mars 2006.

7. En 2005, sept questions concernant l'innocuité des produits alimentaires ont été soulevées pour la première fois au Comité SPS:

- préoccupations du Canada au sujet des règles d'hygiène appliquées par les CE aux denrées alimentaires et aux aliments pour animaux (document G/SPS/GEN/539);
- préoccupations du Canada au sujet des procédures d'inspection et d'essai appliquées par les CE (la Grèce) au blé importé;
- préoccupations de la Chine au sujet du système de liste positive utilisé par le Japon pour les pesticides, les médicaments vétérinaires et les additifs alimentaires;
- préoccupations de la Chine au sujet de la tolérance pour les résidus de pesticides et des méthodes d'inspection pour le thé appliquées par les CE;
- préoccupations de Sri Lanka au sujet des restrictions appliquées par les CE à la cannelle (G/SPS/GEN/597);
- préoccupations des États-Unis au sujet du régime d'inspection des établissements de transformation des produits alimentaires de Panama (notifications G/SPS/N/PAN/1, G/SPS/N/PAN/28 et G/SPS/N/PAN/37);
- préoccupations des États-Unis au sujet du Règlement n° 11 de la Thaïlande sur les produits alimentaires (notification G/SPS/N/THA/116).

8. Trois questions relatives à l'innocuité des produits alimentaires, soulevées antérieurement, ont été réexaminées en 2005, à savoir:

- préoccupations de la Colombie au sujet du règlement des CE sur l'ochratoxine A dans le café;
- préoccupations des CE au sujet des restrictions à l'importation d'huile d'olive espagnole imposées par Bahreïn, les Émirats arabes unis, le Koweït, l'Oman et le Qatar;

⁴ La dernière version de ce résumé a été publiée sous la cote G/SPS/GEN/204/Rev.6 et Addenda. Ce document, qui est un document public, est disponible à l'adresse suivante: <http://docsonline.wto.org>

- préoccupations des États-Unis au sujet des directives de la Corée concernant les essais relatifs aux limites maximales de résidus (notifications G/SPS/N/KOR/123, G/SPS/N/KOR/154 et 155).

9. En mars 2006, un nouveau problème relatif à l'innocuité des produits alimentaires a été soulevé:

- préoccupations de la Colombie, de l'Équateur et du Pérou au sujet du règlement des CE sur les nouveaux aliments.

Équivalence

10. En juillet 2004, le Comité SPS a achevé ses travaux sur des directives relatives à la mise en œuvre de l'article 4 de l'Accord SPS qui traite de l'équivalence en réponse aux préoccupations soulevées par les pays en développement.⁵ La Décision sur l'équivalence adoptée par le Comité SPS prend acte, entre autres choses, des travaux relatifs à la reconnaissance de l'équivalence entrepris au Codex, à l'OIE et à la CIPV et demande à ces organisations d'élaborer des directives spécifiques, afin d'assurer le maintien de cette reconnaissance. Dans ce contexte, le Comité SPS a accueilli avec satisfaction l'adoption des "Directives sur l'appréciation de l'équivalence des mesures sanitaires associées aux systèmes d'inspection et de certification des denrées alimentaires" par la Commission du Codex.

11. En mars 2005, le représentant du Codex a indiqué que le Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires avait examiné les avant-projets d'annexes aux directives sur l'appréciation de l'équivalence et avait énoncé trois objectifs prioritaires: i) définir les documents spécifiques devant être présentés pour l'évaluation dans le cadre d'une demande de détermination de l'équivalence; ii) définir ce que l'on pourrait considérer comme une "base objective de comparaison" pour les mesures sanitaires; et iii) exposer dans le détail le processus d'appréciation de l'équivalence. Le représentant du Codex a ensuite fait rapport sur une réunion d'un groupe de travail à laquelle cette question doit être examinée.

Surveillance de l'utilisation des normes internationales

12. La procédure adoptée par le Comité SPS pour surveiller l'utilisation des normes internationales invite les pays à cerner les problèmes commerciaux spécifiques auxquels ils se sont heurtés du fait de l'utilisation ou de la non-utilisation des normes, directives ou recommandations internationales pertinentes.⁶ Ces problèmes, une fois examinés par le Comité SPS, sont portés à l'attention de l'organisation de normalisation compétente. En 2005, aucun problème relatif à l'innocuité des produits alimentaires n'a été soulevé dans le cadre de cette procédure. En mars 2006, Sri Lanka a fait part de ses préoccupations au sujet de la nécessité pour le Codex d'élaborer une norme relative à la teneur maximale pour les résidus d'Anhydride sulfureux dans la cannelle, une question soulevée antérieurement comme problème commercial spécifique. Le Président du Comité SPS a écrit une lettre au Président de la Commission du Codex Alimentarius pour appeler son attention sur cette question.

13. En juin 2005, le Comité a adopté le septième rapport annuel sur la procédure pour la surveillance de l'utilisation des normes internationales.⁷

⁵ G/SPS/19/Rev.2.

⁶ G/SPS/11/Rev.1.

⁷ G/SPS/37.

Assistance technique

14. À chacune de ses réunions, le Comité SPS a demandé aux pays des renseignements concernant leurs besoins et activités d'assistance technique et, aux organisations ayant le statut d'observateur, des renseignements sur leurs travaux dans ce domaine. Le Comité SPS a été tenu informé du fonctionnement du Fonds fiduciaire FAO/OMS à l'appui de la participation au Codex.⁸

15. Le Secrétariat de l'OMC a mis à jour son document de référence sur les activités d'assistance technique dans le domaine SPS (G/SPS/GEN/521/Rev.1). Au total, 128 activités d'assistance technique et de formation relatives aux questions sanitaires et phytosanitaires ont été entreprises entre le 1^{er} septembre 1994 et le 31 décembre 2005. En 2005, 14 activités ont été organisées (sept ateliers régionaux ou sous-régionaux, quatre séminaires nationaux, deux activités relevant de la catégorie "autres" et un cours de politique commerciale spécialisé sur les mesures SPS). Depuis 1994, des représentants d'organisations internationales de normalisation ont participé activement à la réalisation d'ateliers régionaux sur les mesures SPS organisés par le Secrétariat. Le secrétariat du Codex a participé à 56 de ces ateliers régionaux.

16. À ce jour, l'Accord SPS est en vigueur depuis onze ans pour les pays développés Membres (depuis janvier 1995), neuf ans pour les pays en développement Membres (depuis janvier 1997) et six ans pour les pays les moins avancés Membres (depuis janvier 2000). Bien que certains Membres continuent d'avoir besoin de séminaires et d'ateliers d'initiation de base sur l'Accord SPS, un nombre croissant de Membres demandent à bénéficier d'une assistance plus poussée et que l'on étudie en profondeur les problèmes de mise en œuvre, ainsi que la manière d'obtenir des possibilités d'accès aux marchés pour les produits alimentaires et d'autres produits agricoles et d'accroître ces possibilités. Afin de répondre à ces demandes d'assistance technique plus poussées dans le domaine SPS, en 2005, le Secrétariat de l'OMC a organisé un cours de politique commerciale spécialisé de deux semaines sur l'Accord SPS en espagnol et un atelier (sous-)régional plus avancé sur les mesures SPS au Nicaragua en coopération avec l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA). Un deuxième cours spécialisé sur les mesures SPS doit se tenir en anglais et coïncidera avec la réunion du Comité SPS d'octobre 2006. L'OMC invitera quelque 25 fonctionnaires de pays parmi les moins avancés et de pays en développement responsables des activités SPS à participer à ce cours.

Examen du fonctionnement et de la mise en œuvre de l'Accord SPS

17. À la Conférence ministérielle de Doha en 1991, les Ministres ont décidé que le Comité SPS devrait examiner le fonctionnement et la mise en œuvre de l'Accord tous les quatre ans conformément à l'article 12:4 de l'Accord SPS. En 2004, le Comité SPS a commencé son second examen de l'Accord. Le Comité a adopté le rapport sur l'examen du fonctionnement de l'Accord SPS en juin 2005.⁹ Ce rapport recommande aux organisations internationales compétentes de tenir le Comité informé de toutes les activités qu'elles entreprennent concernant la reconnaissance de l'équivalence, et de leurs activités pertinentes de renforcement des capacités. Le rapport recommande aussi au Comité SPS de clarifier davantage les liens entre le Comité et le Codex, l'OIIE et la CIPV en vue de faciliter la mise en œuvre de l'Accord SPS tout en évitant le chevauchement des activités. Les Membres de l'OMC sont invités à fournir des renseignements concernant leurs expériences à cet égard et à présenter des suggestions spécifiques pour examen par le Comité. Le rapport recommande en outre au Comité de continuer à surveiller l'utilisation des normes internationales à chacune de ses réunions ordinaires. Les communications et les propositions des Membres relatives à des questions spécifiques détermineront l'approche qu'adoptera le Comité pour traiter les questions soulevées dans le cadre de l'examen.

⁸ Ces renseignements sont disponibles dans les résumés des réunions du Comité SPS (G/SPS/R/36; G/SPS/R/37/Rev.1; G/SPS/R/39 et G/SPS/R/40).

⁹ G/SPS/36.

Autres activités pertinentes de l'OMC

Règlement des différends

18. En 2005, un rapport sur le règlement des différends a été adopté par le Groupe spécial de la mise en conformité sur la question des restrictions commerciales du Japon appliquées aux pommes importées des États-Unis en raison du feu bactérien (*Japon – Pommes*). Les délibérations du Groupe spécial se sont poursuivies sur les mesures prises par les Communautés européennes concernant l'autorisation et la commercialisation des produits issus de biotechnologies et le maintien de la suspension d'obligations par les États-Unis et le Canada dans le différend *CE – Hormones*.

La procédure de règlement des différends de l'OMC

19. Tout Membre de l'OMC peut faire appel aux procédures formelles de règlement des différends de l'OMC s'il estime qu'une mesure particulière, imposée par un autre Membre de l'OMC, est contraire à l'un des Accords de l'OMC, y compris l'Accord SPS. Si les consultations officielles sur ce problème, première étape de la procédure de règlement des différends de l'OMC, sont sans résultat, un Membre de l'OMC peut demander qu'un groupe spécial soit établi pour examiner la plainte.¹⁰ Un groupe spécial de trois personnes examine les arguments écrits et oraux présentés par les parties au différend et rédige un rapport dans lequel figurent ses constatations juridiques et ses recommandations. Les parties au différend peuvent faire appel d'une décision d'un groupe spécial auprès de l'Organe d'appel de l'OMC. Celui-ci examine les constatations juridiques du groupe spécial et peut les confirmer ou les infirmer. Le rapport de l'Organe d'appel, comme les rapports des groupes spéciaux, est adopté automatiquement sauf consensus contraire.

20. Conformément à l'Accord SPS, lorsqu'un différend porte sur des questions scientifiques ou techniques, le groupe spécial doit prendre l'avis d'experts scientifiques et techniques compétents. Des experts scientifiques ont été consultés pour tous les différends touchant à l'Accord SPS. Les experts sont généralement choisis sur des listes fournies par les organisations de normalisation citées dans l'Accord SPS, y compris le Codex pour l'innocuité des produits alimentaires. Les parties au différend sont consultées pour la sélection des experts et à propos des informations demandées aux experts.

Différends liés aux questions sanitaires et phytosanitaires

21. En 2006, 32 plaintes officielles alléguant des violations de l'Accord SPS ont été déposées dans le cadre du Mécanisme de règlement des différends de l'OMC. Huit groupes spéciaux ont été établis pour examiner six questions SPS. Deux différends ont porté sur la réglementation en matière d'innocuité des produits alimentaires. En 1996, deux groupes spéciaux (composés des mêmes membres) ont été établis pour examiner l'interdiction par les Communautés européennes (CE) des importations de viande bovine traitée avec des hormones de croissance, mise en cause par les États-Unis et le Canada (*CE – Hormones*).¹¹ En août 2003, un seul groupe spécial a été établi pour examiner les plaintes des États-Unis, du Canada et de l'Argentine concernant les mesures des Communautés européennes relatives à l'autorisation et la commercialisation des produits issus de biotechnologies.¹²

¹⁰ Un diagramme du processus de règlement des différends peut être consulté à l'adresse suivante: http://www.wto.org/french/thewto_f/whatis_f/tif_f/disp2_f.htm.

¹¹ Les rapports des Groupes spéciaux figurent dans les documents WT/DS26/R/USA et WT/DS48/R/CAN. Le rapport de l'Organe d'appel figure dans le document WT/DS26/AB/R et WT/DS48/AB/R.

¹² Les demandes d'établissement d'un groupe spécial présentées par les États-Unis, le Canada et l'Argentine sont reproduites dans les documents WT/DS291/23, WT/DS292/17 et WT/DS293/17, respectivement.

22. Le 13 février 1998, l'Organe de règlement des différends de l'OMC a adopté les rapports du groupe spécial et de l'Organe d'appel dans l'affaire *CE – Hormones* qui recommandaient aux Communautés européennes de rendre les mesures en cause conformes aux obligations contractées dans le cadre de l'OMC. Comme les Communautés européennes n'avaient pas pu mettre ces recommandations en œuvre avant l'échéance fixée au 13 mai 1999, le 26 juillet 1999, les États-Unis et le Canada ont été autorisés par l'ORD à suspendre des obligations à hauteur de 116,8 millions de dollars EU et de 11,3 millions de dollars canadiens par année, respectivement. Le 28 octobre 2003, les Communautés européennes ont annoncé que leurs mesures étaient désormais conformes aux décisions, et le 17 février 2005, deux nouveaux groupes spéciaux (composés des mêmes membres) ont été établis pour examiner les plaintes des CE au sujet du maintien de la suspension de concessions par les États-Unis et le Canada.¹³ Les audiences de ce groupe spécial ont été les premières à être ouvertes au public.

23. Dans l'affaire des OGM, les délibérations du groupe spécial ont été retardées à différents stades, y compris lorsque le groupe spécial, sur requête des CE, a demandé l'avis d'experts scientifiques sur des questions techniques soulevées dans le cadre du différend. Le volume des communications soumises par les parties a aussi retardé l'achèvement du rapport du groupe spécial. Ce rapport devrait être publié dans la deuxième moitié de 2006.

24. Deux cas SPS ont porté sur les prescriptions concernant les ravageurs des végétaux et les prescriptions en matière de quarantaine: la plainte des États-Unis au sujet de l'obligation imposée par le Japon de contrôler chaque variété de fruits afin de vérifier l'efficacité du traitement contre le carpocapse (*Japon – Produits agricoles*)¹⁴, et la plainte des États-Unis au sujet de la série d'exigences du Japon concernant les pommes importées des États-Unis en raison du feu bactérien (*Japon – Pommes*).¹⁵ Les États-Unis ont par la suite mis en cause les mesures révisées appliquées par le Japon, et conformément aux procédures de l'OMC, celles-ci ont été examinées par le groupe spécial initial. Le groupe spécial chargé d'examiner le respect de l'Accord par le Japon a publié son rapport en avril 2005.¹⁶ Les parties ont notifié une solution mutuellement convenue en septembre 2005.

25. Une plainte relative aux questions SPS concernant les maladies affectant les poissons a été déposée par le Canada contre les restrictions imposées par l'Australie aux importations de saumon frais, réfrigéré ou congelé (*Australie – Saumon*). Le groupe spécial s'est par la suite réuni pour déterminer si l'Australie avait mis en œuvre les constatations d'une manière compatible avec l'Accord SPS.¹⁷ Une plainte déposée par les États-Unis au sujet de cette même question a été réglée avant que le groupe spécial ne commence son examen.

¹³ Les demandes d'établissement de groupes spéciaux présentées par les Communautés européennes figurent dans les documents WT/DS320/6 et WT/DS321/6.

¹⁴ Le rapport du groupe spécial figure dans le document WT/DS76/R. Le rapport de l'Organe d'appel figure dans le document WT/DS76/AB/R.

¹⁵ Le rapport du groupe spécial figure dans le document WT/DS245/R. Le rapport de l'Organe d'appel figure dans le document WT/DS254/AB/R.

¹⁶ WT/DS245/RW.

¹⁷ Le rapport du groupe spécial figure dans le document WT/DS18/R. Le rapport de l'Organe d'appel figure dans le document WT/DS18/AB/R. Le rapport du groupe spécial de la mise en œuvre figure dans le document WT/DS18/RW.

Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce

26. Le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (FANDC) a pour objectif d'aider les pays en développement à accroître leur capacité de se conformer aux normes sanitaires et phytosanitaires (SPS) internationales, d'améliorer la santé humaine, la santé animale et la situation phytosanitaire, afin d'obtenir et de conserver un accès aux marchés. Les organisations partenaires du FANDC sont l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), la Banque mondiale, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC). L'OMC administre le FANDC et assure le secrétariat.

27. Le FANDC est à la fois un mécanisme de financement et un mécanisme de coordination. Un financement sous forme de dons est disponible pour des organismes privés et publics de pays en développement désireux de se conformer aux normes SPS internationales et de pouvoir obtenir ou conserver un accès aux marchés. Le FANDC verse des fonds pour deux types de dons: les dons pour l'élaboration de projets et les dons pour la réalisation de projets. Les dons pour l'élaboration de projets, qui peuvent atteindre 20 000 dollars EU, visent à combler l'écart entre l'identification des besoins d'assistance technique et l'élaboration de propositions de projets cohérentes. Les dons pour la réalisation de projets se situent en général entre 300 000 et 600 000 dollars EU. Les candidats doivent prendre à leur charge une partie du coût financier des projets.¹⁸ Une liste des dons pour la réalisation et pour l'élaboration de projets ayant une composante concernant l'innocuité des produits alimentaires, qui ont été approuvés dans le cadre du FANDC, figure en annexe au présent rapport.

28. Les demandes de financement par l'intermédiaire du Fonds peuvent être présentées à tout moment de l'année. Le Groupe de travail du FANDC se réunit trois fois par an pour examiner les demandes de financement. La prochaine réunion du Groupe de travail du FANDC coïncidera avec la réunion du Comité SPS pendant la semaine allant du 9 au 13 octobre 2006. La date limite pour la présentation des demandes de financement qui doivent être examinées à cette réunion est fixée à la mi-août, 45 jours avant la réunion. On trouvera des renseignements complémentaires sur le Fonds, y compris sur les délais exacts et les dates exactes des réunions, le Plan d'activité, les formulaires de demande et des renseignements sur les projets approuvés sur le site Web du Fonds, à l'adresse suivante: <http://www.standardsfacility.org/fr/index.htm>. On trouvera en outre sur ce site des supports pédagogiques provenant des organisations partenaires et un lien qui permet d'accéder à la base de données sur les activités techniques dans le domaine SPS.

Indications géographiques

29. L'OMC a poursuivi ses travaux, conformément à son mandat au titre de l'article 23:4 de l'Accord sur les ADPIC et au paragraphe 18 de la Déclaration ministérielle de Doha, en vue de négocier l'établissement d'un système multilatéral de notification et d'enregistrement des indications géographiques pour les vins et spiritueux. Au paragraphe 29 de la Déclaration ministérielle de Hong Kong, les Ministres sont convenus d'intensifier ces négociations afin de les achever dans le délai global pour la conclusion des négociations (fin 2006). Les divergences restent importantes, en particulier en ce qui concerne les effets juridiques de l'enregistrement et de la participation. Au paragraphe 39 de la Déclaration ministérielle de Hong Kong, les Ministres ont demandé au Directeur général d'intensifier son processus de consultation sur toutes les questions de mise en œuvre en suspens au titre du paragraphe 12 b) de la Déclaration ministérielle de Doha, y compris sur les questions relatives à l'extension de la protection des indications géographiques prévue à l'article 23 de l'Accord sur les ADPIC à des produits autres que les vins et les spiritueux. Dans ces consultations, les positions demeurent divisées quant à l'intérêt intrinsèque de cette extension et à son lien avec les négociations du Cycle de Doha. Les Ministres sont convenus que le Conseil général de l'OMC prendrait toute mesure appropriée au plus tard le 31 juillet 2006.

¹⁸ Les candidats de pays moins avancés et d'autres pays à faible revenu doivent prendre à leur charge au moins 10 pour cent du coût du projet, alors qu'il est demandé à d'autres pays en développement de financer au moins 25 pour cent du coût du projet. Des informations plus détaillées sur les critères d'admissibilité, la procédure de présentation des demandes et les arrangements relatifs à l'administration du FANDC sont disponibles dans le document G/SPS/GEN/523.

Annexe

STDF Projects and Project Preparation Grants with a Food Safety Component

The following projects with a food safety component have been approved by the STDF:

Project Number and Title	Project Description	US dollars
STDF 48: Quality control for shea and cashew nut products in Benin.	The project (approved in February 2006) aims to reduce problems of mycotoxin contamination of shea and cashew nut production through the application of good agricultural practice and training for actors in the supply chain.	\$261,000
STDF 69: SPS capacity building for the Yemen Seafood Exporters Association	The project (approved in February 2006) will work with the recently established Yemen Seafood Exporters Association to develop and apply SPS standards on an industry-wide basis with a view to securing new and existing market access for Yemen's seafood exports.	\$371,075
STDF 114: Effective aflatoxin management in Brazil nut production	The project (approved in February 2006) aims to reduce and control aflatoxin contamination in the Brazil nut production chain with a view to stimulating export and improve sanitary conditions for locally-consumed nuts. Project results will be disseminated to producers in Peru and Bolivia.	\$619,664
STDF 120: Risk assessment training in India	The project (approved in February 2006) will provide in-depth training on risk assessment procedures to be used in food safety, animal and plant health in three different regions in India.	\$153,600
STDF 62: Strengthening food safety structures in Cameroon	The aim of the project (approved in September 2005) is to reactivate a national committee on food safety and provide training for key stakeholders in the public and private sector in Cameroon with a view to designing a national strategy on food safety.	\$295,710
STDF 65: Support compliance with official and commercial standards in the fruit and vegetable sector in Guinea	The project (approved in September 2005) is focused on assisting the public and private sector in Guinea through training to meet official and commercial standards for fruit and vegetable exports.	\$600,000
STDF 79: Quality information on SPS issues – a pre requisite for capacity building	The project (approved in September 2005) is a one-off activity to improve the sharing of information on official standards (including the supporting of scientific evaluations) developed by the three international standards-setting bodies referred to in the SPS Agreement through the medium of the International Portal on Food Safety, Animal and Plant Health. The project will be implemented by the FAO in collaboration with Codex, OIE and the IPPC. The project will improve the sustainability of core resources for the Portal.	\$470,000
STDF 56: Capacity building for implementation of the Codex Code of Practice for Good Animal Feeding	The aim of the project (approved in March 2005) is to provide training on the implementation of the Codex Code of Practice for Good Animal Feeding through a series of regional workshops in Africa, Latin America and Asia. Two of the three workshops have been organized and the third workshop is expected to be held early 2006. The project, which is implemented by the International Feed Industry Federation, is scheduled to finish in 2006.	\$150,000

Project Number and Title	Project Description	US dollars
STDF 19: Model arrangements for SPS stakeholder involvement at the national level	The aim of the project (approved in September 2004) is to look at national arrangements for the circulation of SPS information at national level among relevant stakeholders and to make recommendations of general applicability on how this co-ordination may be improved. Fieldwork in Paraguay and Sri Lanka. The project is scheduled to finish in 2006.	\$291,218
STDF 9: Model Programme for Developing Food Standards within a Risk Analysis Framework	The focus of the project (approved in November 2003) is on food safety risk analysis training for policy makers in the Asia Oceania region. The project is scheduled to finish in 2006.	\$70,848
STDF 10: International Portal on Food Safety, Animal and Plant Health project	The aim of the project (approved in September 2003) is the establishment of national windows to the International Portal on Food Safety, Animal and Plant Health. Fieldwork in Turkey and Uganda has been completed. The project is scheduled to finish in 2006.	\$59,400
STDF 20: Country-based plans for SPS-related development	The aim of the project (approved in September 2003) is to undertake baseline studies of SPS capacity and to apply cost-benefit analysis to examine potential returns on investment in terms of foreign trade and an improved SPS situation. Fieldwork in Uganda and Peru. The project is scheduled to finish in 2006.	\$170,862

The following project preparation grants have a food safety component and have been approved by the STDF:

Project Number and Title	Project Description	US dollars
STDF 46: Implementation of Codex standards (WHO Africa)	The project preparation grant (approved in February 2006) will assist WHO's Africa office to develop a project proposal assisting selected African countries to implement Codex standards.	\$20,000
STDF 113: Survey of food safety needs in Burundi	The project preparation grant (approved in February 2006) will be used to apply the joint WHO/FAO evaluation tool of official food control services to survey the food safety situation and recommend a trade-related project in Burundi.	\$20,000
STDF 88: SPS training in Nepal	The project preparation grant (approved in September 2005) focuses on evaluating the training needs of Nepal's SPS control authorities and designing a training programme which responds to those needs.	\$20,000
STDF 100: Assessment of food safety capacity building needs in Cape Verde	The project preparation grant (approved in September 2005) focuses on applying the FAO/WHO developed "Guidelines to Assess Capacity Building Needs in Official Food Control Systems" and designing a project on the basis of findings.	\$20,000
STDF 101: Assessment of food safety capacity building needs in Eritrea	The project preparation grant (approved in September 2005) focuses on applying the FAO/WHO developed "Guidelines to Assess Capacity Building Needs in Official Food Control Systems" and designing a project on the basis of findings.	\$20,000
STDF 102: Project design in Mali	The project preparation grant (approved in September 2005) focuses on project design in the fruit and vegetable sector to support current initiatives to address SPS constraints.	\$20,000
STDF 103: Project design in Rwanda	The project preparation grant (approved in September 2005) focuses on project design in the fruit and vegetable sector to support current initiatives to address SPS constraints.	\$20,000

Project Number and Title	Project Description	US dollars
STDF 52: Aflatoxin contamination in Malawi and Zambia	The project preparation grant (approved in March 2005) builds on needs expressed in the Integrated Framework Diagnostic Integration Study. Terms of Reference have been developed with the FAO to design a project to address post-harvest aflatoxin contamination problems in the paprika and groundnut sectors.	\$30,000
STDF 63: Assessment of food safety capacity building needs in Benin	The project preparation grant (approved in March 2005) concentrated on application of the FAO/WHO developed "Guidelines to Assess Capacity Building Needs in Official Food Control Systems" and designing a project on the basis of findings. Grant applications were presented in August 2005 and one project was accepted for funding in February 2006.	\$20,000
STDF 65: Tropical fruit sector in Guinea	The project preparation grant (approved in March 2005) concentrated on designing a project built on an UNCTAD evaluation of costs of compliance in the tropical fruit sector. A grant application was accepted for funding in September 2005.	\$20,000
STDF 66: Tropical fruit sector in Mozambique	The project preparation grant (approved in March 2005) concentrated on designing a project built on an UNCTAD evaluation of costs of compliance in the tropical fruit sector. A grant application was conditionally accepted for funding in September 2005.	\$20,000
STDF 68: South Asian Association for Regional Co-operation (SAARC) SPS co-operation	The project preparation grant (approved in March 2005) supports efforts aimed at regional co-operation on SPS among SAARC countries.	\$20,000
STDF 69: Survey of SPS issues in Yemen	The aim of the project preparation grant (approved in March 2005) was a survey of SPS issues in the fisheries sector and project design. A grant application was accepted for funding in February 2006.	\$20,000
STDF 38: Agricultural Health and Food Safety Laboratory Needs Assessment for CARICOM Countries	The aim of the project preparation grant (approved in September 2004) is a survey of laboratory capacity in CARICOM with a view to developing a project to assist development of a regional strategy on laboratory infrastructure. Preparation activities are scheduled to finish in 2006.	\$20,000
STDF 62: Assessment of food safety capacity building needs in Cameroon	The project preparation grant (approved in September 2004) focused on applying the FAO/WHO developed "Guidelines to Assess Capacity Building Needs in Official Food Control Systems" and designing a project on the basis of findings. A grant application was accepted for funding in September 2005.	\$20,000